

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 13.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	d. au		27 pou.		
du mat.	dessus	deg.	lig.		
	de 0.				
Midi....	12 d. au	51 deg.	27 pou.	Nord.	Soleil.
	dessus	7 lign.			
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	0 h.	6 h.			
20 n.	m. 27	42 n.	Dernier quart.	23	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, officiers de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :

10 francs pour 3 mois ;

20 francs pour 6 mois ;

35 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 13 avril 1839.

La vérification des pouvoirs continue pour l'édification de la France, et il ressort deux faits bien constants des révélations de chaque jour.

Le premier, c'est que la corruption est l'arme la plus puissante dont se serve le pouvoir contre les défenseurs de la liberté ; c'est que s'il triomphe ce n'est qu'au moyen des mensonges, des calomnies, des promesses et de toutes les ressources qu'il a en réserve, ressources qui ne devraient être employées que dans l'intérêt du pays et qui ne sont mises en œuvre que pour l'intérêt de quelques-uns.

Le second, c'est qu'à force de petits moyens appuyés d'une mauvaise loi, on est arrivé à ne faire des hommes qui devraient représenter la France que les députés d'un arrondissement. Ce dernier fait n'est pas nouveau, non plus que le premier, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on le reconnaît, il est vrai. Mais ce qu'il importe de constater, c'est que, ni ou contesté jusqu'à ce jour, il est maintenant avoué, reconnu à la tribune même et exploité par les députés ; tant les mauvaises choses finissent, dans une longue application, par paraître simples et naturelles et par s'implanter dans les mœurs.

Ainsi un homme est venu, avec une assurance que l'on ne saurait appeler de l'audace, tant elle était naïve, un homme est venu supputer à la tribune tout le bien qu'il avait fait à l'arrondissement par lequel il a été nommé. Cet homme a dit : J'ai choisi dans la bibliothèque du ministère les plus beaux livres que j'ai trouvés, et je les ai donnés à ma commune ; on m'a fait un beau cadeau de médailles, je les ai envoyées à ma commune ; quelques mois avant mon élection, l'église de ma commune eut envie d'un tableau, je le lui ai fait obtenir, et j'espère que bientôt le ministère m'accordera pour celle-ci des objets d'histoire naturelle.

Cet homme avoue hautement son passé et engage son avenir. Peu lui importe quels ministres on nommera, quel système politique sera le leur, dans quelle voie heureuse ou fatale on conduira la France. Son vote, il l'a donné en échange de médailles et de tableaux ; il le donnera pour des oiseaux empaillés, pour quelques minéraux.

S'il n'y avait à la chambre qu'un seul député qui comprit de la sorte le mandat qu'il a reçu, sa voix y trouverait peu de faveur et s'éteindrait sous les murmures. Il n'en est point ainsi ; cette voix parle avec hardiesse ; elle essaie de se faire solennelle pour empêcher une enquête, et, quand elle ose condamner ceux qui la demandent, elle trouve des mains pour l'applaudir et d'autres voix qui lui répondent par des bravos.

C'est qu'il y a dans la chambre beaucoup d'hommes comme le député de Vannes ; peu leur importent les grandes questions de la solution desquelles dépend l'avenir de la France. Notre influence au dehors, ils ne feront pas un effort pour l'établir ; ils sacrifieront l'Espagne ; ils jetteront la Belgique à la sainte-alliance et l'Italie à l'Autriche. A des milliers de Français demandant des droits électoraux, ils répondront par un ordre du jour. L'industrie réclamera des lois, ils n'écouteront pas, et, quand on leur dira que la prospérité du pays veut impérieusement une organisation du travail, ils demanderont aux ministres six cents francs pour occuper les maçons de leur commune en faisant réparer un clocher.

Les lois qu'ils ont votées et qui devraient être leurs titres à l'estime du pays, ils n'en parleront pas ; car ce n'est pas là qu'ils auront cherché leur gloire.

On comprend le découragement profond qui s'empare de

quelques esprits devant de pareils législateurs ; on comprend que le doute remplace la foi dans les institutions représentatives.

Il est temps d'examiner la conduite de l'administration dans les élections ; il faut le faire franchement, sans détour, et étaler aux yeux de tous les preuves de la corruption qui a débordé sur tous.

Aux Fulchiron et aux Bugeaud le triste courage de se faire les défenseurs de l'improbité politique. Leur dévouement servira à révéler les honteuses machinations au moyen desquelles le vœu du pays est faussé. Ce n'est pas assez du privilège qui confie à une minime portion de la nation le droit de nommer les représentants de tous, on aura encore la faculté de rendre ce droit illusoire en corrompant les électeurs ! Voilà ce que la chambre ne doit pas souffrir. Il faut qu'elle fasse une enquête ; son droit à cet égard ne saurait être contesté, elle est souveraine. Quelque imparfaite qu'elle puisse être, sous l'influence de ceux qui la redoutent, elle servira à éclairer la nation et à lui faire comprendre qu'une réforme électorale peut seule sauver les institutions, et la faire se prononcer hautement dans ce sens.

Le *Courrier du Bas-Rhin* fait, sur l'exercice du droit d'enquête, les réflexions suivantes, qui sont pleines de justesse, et que nous croyons utile de reproduire :

Nous avons, en France, les apparences plutôt que la réalité du gouvernement représentatif. Le principe a été posé largement dès 1789 ; il a été inscrit dans les constitutions plus ou moins durables qui ont régi la France depuis un demi-siècle ; mais les conséquences pratiques et fécondes que ce principe renferme n'en ont pas encore été tirées.

Des corps représentatifs existent sur les différents degrés de la hiérarchie sociale ; mais ils sont tous faibles et impuissants, parce qu'ils ne reposent pas sur une base électorale assez large et parce qu'ils ne sont pas revêtus de leurs attributions légitimes et naturelles. Que l'on songe, par exemple, à ce que sont, dans leur organisation actuelle, les conseils municipaux, les conseils d'arrondissement, les conseils généraux des départements, et à ce qu'ils pourraient être avec une organisation populaire et plus forte ! Que l'on compare le peu de bien qu'ils peuvent faire aujourd'hui aux résultats immenses qu'ils pourraient produire si une loi d'attributions mieux entendue et moins restreinte leur ouvrait une plus large sphère d'activité ! Mais loin de leur donner un peu plus de pouvoir, la centralisation administrative, cette plaie de la France, cherche chaque jour à mutiler le peu qui leur en reste, à le rogner encore ; et quand la loi, plus souple, plus élastique dans quelques-uns de ses articles, pourrait permettre, sans inconvénient, une interprétation favorable à la liberté d'action de ces conseils, les circulaires ministérielles interviennent pour imposer des explications contraires.

A un degré plus élevé de l'échelle politique, il en est de la chambre des députés, comme de ces corps représentatifs des degrés inférieurs. Elle aussi ne jouit pas de la plénitude de ses attributions naturelles ; elle aussi n'a pas le libre exercice des droits qui lui appartiennent, et chaque fois qu'elle veut user de l'un de ces droits, elle trouve sur ses pas l'administration, ou le pouvoir exécutif, prêt à lui refuser, et cherchant à lui disputer le terrain pied à pied, comme s'il s'agissait d'un envahissement inconstitutionnel ou d'une atteinte à la prérogative royale.

Quoi de plus simple, par exemple, quoi de plus élémentaire, en matière d'attributions, quoi de plus légal que le droit d'enquête ! et cependant sous le régime de la charte-vérité comme sous celui de la charte octroyée, la chambre des députés n'a pas voulu l'exercer une seule fois sans qu'on ait cherché à y mettre obstacle. La crainte que la chambre nouvelle n'ait la hardiesse de se saisir de ce droit, pour s'éclairer sur les intrigues coupables et les méfaits qui peuvent entacher son origine, a déjà mis en émoi tous les adversaires de la prérogative parlementaire ; et si les uns le lui refusent parce qu'ils voient dans cette vel-

lété de courage le prélude d'autres entreprises plus révolutionnaires, les autres le lui disputent parce qu'ils ont peur de trouver comme résultat la condamnation de leurs actes administratifs.

Et pourtant, sans une enquête générale et sévère, que pourra faire la chambre au sujet des élections dernières ? En annuler quelques-unes ? briser par un vote de majorité les opérations de quelques collèges où le scandale aura été plus criant ? Ce ne sont là que des actes individuels, qui atteindront les conséquences de la corruption et non son principe, qui repousseront de la chambre quelques honorables arrivés sur les épaules de l'intrigue, mais qui ne frapperont pas les auteurs principaux de tout le mal.

Les premiers coupables, les fauteurs de toute cette corruption, ce sont les ministres déchu ; la France entière le sait, et la France entière applaudirait la chambre des députés si elle dressait contre eux un acte d'accusation.

Mais pour que justice puisse se faire, il faut plus que des indications vagues, plus que le bruit public, plus que le cri de l'opinion, quelque unanime qu'elle soit d'ailleurs. Pour base d'un acte d'accusation, il faut des faits nombreux, avérés, des pièces irrécusables, des témoignages authentiques. Et ces faits, ces pièces, ces témoignages, comment la chambre les obtiendrait-elle ? comment les recueillera-t-elle sans une solennelle enquête qu'elle fera elle-même ? Disputer à la chambre l'exercice du droit d'enquête dans cette circonstance, ou ce droit lui-même, c'est donc couvrir les ministres du manteau de l'inviolabilité, c'est mettre leur conduite à l'abri de toute attaque, c'est les préserver contre toute accusation, car c'est refuser à la chambre les moyens de se procurer les éléments même d'une accusation.

En Angleterre, où l'on comprend et pratique un peu mieux qu'en France le gouvernement représentatif, et où les chambres savent user de leurs droits, on ritait, comme d'un insensé, de l'homme politique qui, en quelque matière que ce fût, voudrait contester à la chambre des communes la faculté de se livrer à une enquête. Si une élection paraît entachée de fraude ou de corruption, si une question financière ou commerciale appelle la sollicitude des députés, si un intérêt spécial quelconque semble exiger une mesure législative, si même l'état général du pays éveille les inquiétudes de la chambre des communes, elle ordonne une enquête large et solennelle, et aucune autorité, aucun individu ne peut et n'oserait lui refuser les documents ou les témoignages qu'elle croit utile de requérir.

Les enquêtes sur les élections ressemblent même à une véritable instruction judiciaire, et dans plus d'une circonstance, on vu la chambre des communes priver du privilège électoral un bourg qui avait vendu ses votes ou l'qui s'était laissé gangrener par la corruption.

Croyez-vous que si, en France, la chambre des députés exerçait le droit d'enquête comme les communes d'Angleterre, le pays n'aurait pas déjà obtenu, par l'évidence de vérité qui en aurait jailli, une foule de réclamations qu'il réclame en vain ? L'enquête commerciale faite, il y a quelques années, sous le ministère de M. Duchâtel, n'a-t-elle pas porté un rude coup au funeste système des prohibitions et à notre régime de douanes, en démontrant clairement, et par des exemples nombreux, dans toutes les branches d'industrie, que les producteurs protégés par la prohibition ou un tarif élevé cessent de perfectionner leurs produits, qu'ils s'endorment dans une indolence nuisible au pays qui est obligé de se servir de leurs produits, nuisible aussi aux progrès industriels ?

Eh bien ! si la chambre, au lieu d'attendre patiemment que les ministres présentent d'eux-mêmes quelque projet de réforme d'un impôt onéreux, l'impôt du sel ou des boissons par exemple, si la chambre chargeait une commission d'enquête, prise dans son sein, de rechercher les faits et les documents en état de jeter du jour sur cette question, de révéler les abus, d'indiquer les remèdes, ne ferait-elle pas de son droit d'enquête un usage légal et qui tournerait tout au profit du pays ?

Le gouvernement ne reste inactif que parce que la chambre ne le contraint pas à agir ; et si elle veut le contraindre, ce n'est point par des discours et des paroles qu'elle y parviendra, mais par des actes, en se servant de son initiative, et en se revêtant hardiment de toutes les attributions qui lui appartiennent, par cela seul qu'elle est la représentation nationale.

sance comme Luther en est le théologien. » Le rapprochement est sans doute fort remarquable, et l'écrivain a développé cette pensée avec une précieuse abondance, avec une fougue généreuse à laquelle il est difficile de résister. Toutefois Machiavel ne nous semble avoir eu qu'un but, celui d'écrire un livre contenant tous les moyens et les usages des pouvoirs, sans trop s'inquiéter si les nations ou les princes viendraient puiser dans ce terrible arsenal. La double opinion qui s'est établie sur lui nous est une preuve de cette simplicité de composition.

Si J.-J. aime Machiavel comme un précurseur, Napoléon ne dit-il pas que c'est le seul livre que l'on puisse lire ? Ces deux faces du politique florentin seront encore long-temps examinées, mais je doute que l'on arrive jamais à une solution positive. J'avoue mon respect pour l'opinion de Rousseau, car ce grand écrivain avait nettement prévu la révolution ; toutefois, d'autres que lui, et avant lui, avaient annoncé cette régénération. « Catinat, raconte St-Simon, déplorait les fautes signalées qu'il voyait se succéder sans cesse, l'extinction suivie de toute émulation, le luxe, le vide, l'ignorance, la confusion des états, l'inquisition mise à la place de la police. » Il voyait tous les signes de destruction, et il disait qu'il n'y avait qu'un remède très-dangereux de désordre qui pût enfin rappeler l'ordre dans le royaume.

Ce n'est pas le désordre que prêche et annonce M. L. Blanc dans son article sur la société. D'où vient-elle ? se demande le jeune publiciste ; du septicisme, du désordre. Où va-t-elle ? à l'unité religieuse et démocratique.

« Tous les esprits sérieux, dit-il, reconnaîtront les vues du mécanisme social, mais il en est beaucoup qui ont peur d'un changement radical. Le progrès se fait peu à peu dans les institutions d'un peuple, disent-ils, au moyen d'améliorations partielles. Les évolutions de l'humanité sont lentes, laborieuses ; votre tort est de vouloir des réformes trop complètes... Non,

REVUE DU PROGRÈS (1).

Lorsque Louis Blanc quitta la rédaction en chef du journal le *Bon Sens*, la cause démocratique perdit un de ses organes les plus sincères, la presse un de ses écrivains les plus nerveux. Mais les conditions de trafic et d'agiotage que l'on voulait imposer au jeune publiciste ne lui permettaient pas d'hésiter à abandonner un poste où il avait si vaillamment combattu. Ce qui, de bonne heure, et de l'aveu même du *Journal de Paris*, avait distingué L. Blanc et ses amis, était un radicalisme nettement formulé, joint à des vues pratiques simples et fécondes. Cette double qualité faisait vivement regretter à tous les amis du peuple de voir disparaître de la scène politique les écrivains du *Bon Sens*. Ces regrets furent exprimés ; des vœux suivirent ; et, grâce à l'active amitié et à la sollicitude patriotique des par-

Certes, si le cadre de cet article ne nous limitait pas, ce serait un plaisir pour nous de suivre et d'analyser les diverses livraisons qui ont paru, d'en montrer toute la tendance et toute la portée ; mais forcé de nous contenir dans des bornes plus restreintes, nous nous contenterons de parler du dernier numéro. Les articles qui le remplissent sont : *La société où elle était, où elle est*, par L. Blanc ; *Brantôme et Bussy-Rabutin*, par P. Mausel ; *Lettre sur les arts*, par David (d'Angers) ; *Machiavel*, par Thoré ; *Salon de 1839*, par Ch. Blanc ; *Théâtres* ; *Revue*

Les articles sont tous fort remarquables sans doute ; mais il en est trois qui méritent de notre part une attention plus soutenue, ré, David (d'Angers). Ce sont ceux de MM. L. Blanc, Thoré, et David (d'Angers). Par honneur pour l'Institut royal de France, nous commencerons par ce dernier.

(1) Paris, rue Louis-le-Grand, 17, paraissant deux fois par mois ; 20 fr. par an.

M. David se demande quel sera l'avenir de l'art dans la France démocratique.

« Mais les artistes, dit-il, auraient moins de travail. Quelle erreur ! La liberté possède une force d'expansion immense. Le gouvernement démocratique a besoin d'exalter les âmes, de mettre continuellement sous les yeux du peuple l'image des vertus qui peuvent l'entretenir dans le sentiment de sa grandeur. Dans les villes et dans les villages décorés par les artistes, la mémoire du bon et du beau prendrait une forme saisissable. Les premiers dieux de la Grèce étaient des héros. »

J'avouerai naïvement que je crois peu à l'avenir de ces belles espérances, que je compte peu sur leur réalisation. Le nivellement des fortunes, l'égalité des conditions doivent nécessairement tendre à diminuer le nombre des œuvres d'art. Quant à la Grèce et à Rome pour l'avenir de la France, laissons de côté, je vous en prie, une partie des souvenirs d'Athènes et du Capitole.

Les artistes ont grandi sous la tyrannie, et les grands monuments n'attendent presque toujours que les malheurs des peuples. Des misères de l'Italie sortit Dante ; la suprématie papale a créé, soutenu Michel-Ange et Raphaël ; le Titien a orné tous les palais des nobles au *Livre d'Or* ; le siècle artistique de l'Espagne est sous les trois Philippe ; quant à la France, je n'ai pas besoin d'en parler. Sur la grandeur et la magnificence des marbres entassés en Ionie, dans le Latium, je vois les sueurs du peuple, je vois l'orgueil et la fortune d'une caste venant en aide à l'audace du génie. Le seul palais que nous ayons en France n'est-il pas Versailles ?

M. Thoré a publié sur Machiavel un article dans lequel, discutant et pesant les opinions de Jean-Jacques, de Wickson, de Guénée, de Bayle, de Bacon, il cherche à résoudre cette grave question : Dans quel rang doit-on placer le célèbre auteur du *Prince* ? Machiavel donnait-il des leçons aux peuples ou aux rois ? Selon M. Thoré, « Machiavel est le politique de la Renais-

En même temps qu'il peut devenir pour la chambre un moyen de hâter peut-être quelque bien, l'exercice du droit d'enquête sera pour elle un moyen d'empêcher beaucoup de maux. Que cette fois les scandales que se sont permis les anciens ministres pour fausser la représentation nationale, soient clairement démontrés par une enquête parlementaire, que les coupables soient punis, et les ministres futurs seront plus réservés dans l'emploi de ces infâmes moyens de corruption et de démoralisation publique.

Paris, le 11 avril 1839.

Le *Moniteur* nous annonce aujourd'hui une importante nouvelle. Un traité de paix vient d'être signé entre la France et le Mexique. Voici la dépêche télégraphique qui nous apprend cette heureuse solution :

Calais, 10 avril, à 3 heures 1/2.

L'ambassadeur de France à Londres à M. le ministre des affaires étrangères.

Londres, le 9 avril.

Un traité de paix a été signé à la Vera-Cruz, le 9 mars, entre l'amiral Baudin et les plénipotentiaires mexicains Gorosteza et Pictoria.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons par les journaux anglais du 9 des détails sur les stipulations de ce traité, et l'on va voir qu'il s'en faut que la France ait à s'applaudir et à se glorifier d'un dénouement semblable. Le gouvernement aurait pu faire connaître aisément les termes de la convention signée par l'amiral Baudin, puisque les journaux anglais les publient; mais on conçoit qu'il montre peu d'empressement à donner connaissance d'un acte que les feuilles anglaises déclarent être tout à l'avantage du Mexique. Voici ce que dit à cet égard le *Courier de Londres* :

Londres, le 9 avril au soir.

Nous recevons par le vaisseau de S. M. *the Race Horse*, qui vient d'arriver à Plymouth, d'importantes nouvelles du Mexique. La longue contestation qui existait entre les gouvernements français et mexicain vient d'être arrangée d'une manière très-honorable pour le Mexique. Le traité, dont une copie vient d'arriver à Londres, a été conclu par l'entremise du ministre anglais, M. Pakenham. Comme nous l'avons dit, les conditions en sont extrêmement satisfaisantes pour le Mexique.

La demande en indemnité du gouvernement français a été réduite de 800,000 dollars à 600,000. Le château de Saint-Jean d'Ulloa doit être abandonné en quinze jours, et il sera réparé aux frais de la France. Ces nouvelles sont datées de Vera-Cruz le 10 mars.

Nous ferons remarquer que le *Globe*, autre journal anglais, dit que le château de Saint-Jean d'Ulloa sera rendu dans son état actuel. On saura bientôt quelle est de ces deux versions la plus exacte.

Quelques journaux, dans un but qu'il est facile de comprendre, avaient cherché à donner aux troubles de la semaine dernière un caractère de gravité qu'ils n'ont jamais présenté. La *Gazette des Tribunaux* réduit aujourd'hui ces troubles à leur véritable valeur dans la note suivante :

L'instruction préparatoire relative aux troubles des jours derniers est terminée. La presque totalité des individus arrêtés dans les rassemblements a été mise en liberté; douze seulement sont renvoyés en état de mise en prévention. Plusieurs ont été arrêtés en flagrant délit au moment où, en poussant des cris séditieux, ils arrachaient les arbres des boulevards et les pieux leur servant de tuteurs pour s'en faire des armes offensives; d'autres brisaient des réverbères ou lançaient des projectiles sur la force armée au moment où ils ont été saisis, et un d'eux enfin était porteur d'un sabre-briquet sans fourreau, qu'il tenait caché sous sa blouse, et qu'il avait, a-t-il dit dans le premier interrogatoire que lui a fait subir M. le commissaire de police Colin, pris chez son logeur.

Nous espérons qu'en présence de ce mince résultat il ne viendra plus à la pensée de personne de prononcer le mot d'émeute à propos des troubles sur lesquels les ministres du 15 avril comptaient peut-être pour ressaisir leurs portefeuilles.

COURSE DE CHEVAUX.

M. le maire de Lyon nous prie d'annoncer qu'il se propose d'organiser, pour le 1er mai, une course de chevaux qui aurait lieu au Champ-de-Mars, à Perrache.

Deux prix, l'un de 600 francs, l'autre de 300, seraient décernés aux deux chevaux vainqueurs.

En conséquence, les propriétaires de chevaux qui désireraient participer à la course sont invités à en venir faire la déclaration

le progrès ne s'accomplit pas peu à peu dans les institutions d'un peuple... Les révolutions intellectuelles s'opèrent par une grande succession d'idées, mais les révolutions vivantes qui en dérivent, les révolutions législatives ne s'opèrent point par une lente succession de réformes. Toute réforme isolée est une déception ou une sottise.

Nous partageons l'opinion de M. Blanc. En effet, dans l'ordre social, un principe nouveau doit amener une révolution, sans quoi il y aurait désaccord entre le présent et le passé, et souffrance dans le corps social. Mais, cependant, M. Blanc n'a pas voulu conclure de là que la presse militante qui lutte sans relâche, qui, vaincue ou victorieuse, arrache toujours quelque chose à un pouvoir détestable, dut être considérée comme improductive, et que ses petits triomphes ne soient pas utiles au grand tout vers lequel nous tendons. Cette pensée décourageante ne saurait sortir de la plume d'un homme si chaleureusement épris des intérêts du peuple. Nous allons vers la rénovation complète que proclame M. Blanc; mais nous croyons, pour hâter son avènement, devoir combattre pied à pied pour amener insensiblement le succès, ôter à nos adversaires la cuirasse et l'épée, pour qu'à l'instant venu ils avouent eux-mêmes leur impuissance. Ainsi nous éviterons ces combats de haute lutte dans lesquels le vainqueur lui-même perd un sang précieux.

Ce qui donne et donnera toujours une valeur réelle aux articles de M. L. Blanc, c'est la hauteur de laquelle il domine la question, la fermeté serrée de sa dialectique, le bonheur de ses souvenirs et la rectitude de ses jugements. Il est difficile de mieux assimiler à ses opinions et à ses doctrines les faits et les doctrines du passé. Dans les journaux des partisans du passé ou de la réaction, on chercherait vainement quelque chose d'aussi remarquable. Est-ce leur faute? Eh! mon Dieu, non! ils font ce qu'ils peuvent; mais que prouver quand on a contre soi le passé, même le présent et l'avenir?

à la mairie, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir, et seulement jusqu'au jeudi 25 avril. Les déclarations seront reçues au bureau du secrétariat, où il sera en même temps donné connaissance des dispositions réglementaires arrêtées pour la course.

La première représentation de *la Belle au bois dormant*, ballet-pantomime et féerie en 3 actes, aura lieu mardi prochain 16 du courant, au Grand-Théâtre. Il y aura, dit-on, relâche lundi pour les répétitions de cet ouvrage, qui est monté avec un soin tout particulier, orné de décors et costumes nouveaux, etc.

Paris, 11 avril 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Depuis une dizaine d'années on voit arriver en Europe une foule de jeunes Ottomans pour approfondir les sciences et se familiariser avec notre civilisation. La France, et surtout Paris, est devenue pour eux une nouvelle Athènes ou un nouveau Bagdad. Nous apprenons que le sultan Mahmoud, sur le rapport qui lui a été fait par S. Exc. Ahmed-Pacha, son ambassadeur près du roi des Français, vient de donner des ordres à l'effet de secourir plusieurs jeunes Orientaux qui, ayant déjà commencé leurs nouvelles études, n'avaient pas les moyens pécuniaires de les achever et de prendre leurs grades à l'Université. Cette faveur est accordée à tous les sujets de l'empire ottoman, sans distinction de religion. Il n'est pas besoin de dire que cette mesure fait autant d'honneur à ce souverain qu'à son ambassadeur qui en a suggéré l'idée.

Une ordonnance royale du 10 avril convoque le 5e collège électoral du département du Gers à se réunir à Mirande pour le 4 mai prochain, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Lacave-Laplagne, nommé conseiller maître à la cour des comptes.

Si M. Lacave-Laplagne, pendant les 23 mois qu'il a été ministre des finances, n'avait comblé de faveurs de toute espèce l'arrondissement dont il est le représentant, il y aurait lieu de faire un appel aux électeurs du collège de Mirande pour le provoquer à une manifestation solennelle contre la corruption électorale si bien personifiée dans les ex-ministres du 15 avril. Mais comment voulez-vous que des hommes pour lesquels en très-grand nombre M. Laplagne a disposé de tous les emplois dont la distribution lui appartenait, aillent aujourd'hui se montrer ingrats au point de condamner, en lui refusant leurs votes, le système qui a succombé dans la grande lutte électorale du 4 mars dernier?

— Une ordonnance royale du 8 avril, contresignée par M. Gauthier, ministre des finances, contient les dispositions suivantes : Art. 1er. Les 20e, 27e et 30e conservations forestières sont composées ainsi qu'il suit, savoir :

20e conservation, Toulouse, chef-lieu des départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Lot et de Tarn-et-Garonne ; 27e conservation, Carcassonne, chef-lieu des départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et du Tarn ; 30e conservation, Aurillac, chef-lieu des départements de l'Aveyron, du Cantal, de la Haute-Loire et de la Haute-Vienne.

Art. 2. Les dispositions de l'ordonnance du 9 juillet 1833 sont rapportées en ce qu'elles ont de contraire à la présente.

Le 2e bureau de la chambre s'est occupé aujourd'hui de l'élection de M. Emile de Girardin, nommé par l'arrondissement de Bourgneuf. Cette élection a été contestée par plusieurs motifs qui ont paru de nature à en rendre la validité suspecte. Le point qui a été discuté aujourd'hui dans le bureau est celui de savoir si M. E. de Girardin justifie de sa qualité de Français. On sait que l'état civil de M. de Girardin consiste dans un acte de notoriété; mais cet acte ne constate pas sa nationalité.

M. Hennequin, s'appuyant sur les dispositions législatives et les règles tracées par les précédents en matière de vérification de pouvoirs, a soutenu que M. E. de Girardin n'établissait pas par preuves légales sa qualité de Français, et qu'une prétendue notoriété publique, qu'on invoquerait sans doute, ne pouvait pas remplacer les preuves authentiques exigées par la loi. La discussion de M. Hennequin a produit une vive impression sur tous les membres du bureau qui a voté sur cette première question.

Trente-quatre députés étaient présents: dix-huit membres se sont prononcés en faveur de M. de Girardin, seize ont été d'avis que l'élu de Bourgneuf ne prouvait pas sa nationalité et ne pouvait par conséquent siéger sur les bancs de la représentation nationale. Plusieurs députés d'une opinion opposée à celle de M. de Girardin n'ont pas assisté à cette délibération.

L'élection de M. de Girardin n'est cependant pas encore reconnue pour valable par le bureau; il reste d'autres vices de forme qui peuvent en motiver l'annulation. Il paraît constant, par exemple, que le scrutin n'est pas resté ouvert pendant tout le temps prescrit par la loi. Le bureau doit examiner, dans sa prochaine séance, cette question et quelques autres points sur lesquels des contestations se sont élevées.

Le résultat du vote d'hier a constaté l'infériorité numérique des anciens 221, unis aux doctrinaires. Sur 400 votants, 211 se sont prononcés contre l'admission de M. d'Houdetot, qui n'a été demandée que par 189 suffrages.

Une épreuve par assis et levé qui a précédé le scrutin a permis de reconnaître comment il fallait répartir ces votes. Nous avons dit que les doctrinaires avaient appuyé les prétentions de l'aide-de-camp du roi; il faut cependant remarquer que trois d'entre eux, MM. Jaubert, Duvergier de Hauranne et Raynouard, ont voté avec le centre gauche.

Ce scrutin a une grande signification. Il n'est plus désormais douteux pour personne que la majorité ne soit déplacée; les anciens 221 sont en ce moment en flagrante minorité: 27 voix doctrinaires ajoutées aux leurs n'ont pu élever cette minorité au-delà du chiffre de 189. Cet appoint se déplaçant, la majorité des anciens 213 serait d'environ 80 voix. (Constitutionnel.)

Le *Messenger* dit que le ministère du 15 avril aurait voulu faire, avant la dissolution de la chambre, un acte de réparation en faveur d'un maréchal de France, et qu'on lui aurait offert un haut emploi à présent vacant ou tout autre qui aurait pu lui convenir.

On nous assure que ce maréchal aurait répondu : « Je sais supporter avec patience le mal que l'on m'a fait, et je crois que l'occasion n'est pas convenable ni de la part du ministre pour me faire une semblable proposition, ni de la mienne pour l'accepter. »

Ces renseignements viennent de bonne source.

Le *Messenger* veut sans doute parler du maréchal Clauzel.

Plusieurs préfets sont en ce moment à Paris pour expliquer ou justifier leurs manœuvres électorales. Quelques-uns d'entre

eux ne sont pas sans inquiétude sur leur sort; l'enquête parlementaire qu'on demande à la chambre les tourmente vivement.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 10 avril.

ELECTION DE BAYEUX.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix la proposition de déclarer valable l'élection de M. Deshameaux.

M. DESLONGRAIS : Messieurs, ordinairement les commissions commencent par déclarer que les opérations sont régulières avant de vous proposer l'admission du candidat. (C'est vrai! c'est vrai!) La manière de voter qu'on nous propose est plus longue et moins régulière.

M. LAURENCE : Je propose de poser la question de la manière suivante :

« Y a-t-il eu élection dans les opérations du collège électoral de Bayeux ? »

M. CHEGARAY : La question est complexe; il faut diviser les opérations du 4 et celles du 5. (Bruit, confusion.)

M. LE PRÉSIDENT : Je vais toujours mettre aux voix la clôture de la discussion. (Adopté.)

Maintenant, que ceux qui sont d'avis de déclarer l'élection de M. Deshameaux régulière veuillent bien se lever. (Personne ne se lève, même à l'extrême gauche.) L'élection n'est pas déclarée régulière. Elle est annulée. Que ceux qui sont d'avis de déclarer régulière l'élection de M. le général d'Houdetot veuillent bien se lever. (Le centre proprement dit, renforcé des membres du centre droit, se lève pour la validité; la gauche, le centre gauche et l'extrémité droite se lèvent contre. Mouvement général de curiosité.)

M. LE PRÉSIDENT : Le bureau déclare l'épreuve douteuse. (Allons donc! allons donc!) Longue interruption. — Les conversations les plus vives s'engagent sur tous les bancs. — Quelques membres du centre droit paraissent quelque peu embarrassés. — Un grand nombre de députés quittent leur place et s'interpellent. — La sonnette du président et la voix des huissiers sont impuissantes à rétablir l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT : On va voter au scrutin.

Des urnes sont préparées. — Le scrutin commence et dure une demi-heure.

A un certain frémissement qui agite les rangs des centres, nous comprenons que l'opération est terminée; un air de consternation se répand sur les physionomies des honorables membres de cette partie de l'assemblée.

M. LE PRÉSIDENT : Voici le résultat du scrutin. (MM. Jacques Lefebvre, Fulchiron, etc., s'empressent de quitter la salle pour ne pas entendre. — On rit.)

Votants,	400
Majorité absolue,	201
Pour valider l'élection,	189
Pour l'infirmer,	211

En conséquence, l'élection de M. le général d'Houdetot est annulée. (Sensation.)

La séance est levée à six heures.

Demain, suite de la vérification des pouvoirs. (Il en reste 23 à vérifier.)

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 11 avril.

PRÉSIDENCE DE M. MERLIN (de l'Aveyron).

La séance est ouverte à deux heures un quart. Le procès-verbal est adopté.

M. ANISSON-DUPERRON prête serment.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

M. CHEGARAY rend compte de l'élection de M. Limpérani par le collège de Bastia. Cette élection est attaquée par une protestation qui reproche au préfet de la Corse plusieurs infractions à la loi qui régit la révision des listes électorales.

Le rapporteur entre à ce sujet dans de longues explications que la chambre n'écoute pas.

A plusieurs reprises, M. le président engage les députés à prêter un peu plus d'attention aux faits qui leur sont exposés. Cette invitation est sans effet.

M. CHEGARAY, impatienté de ne pas être écouté, menace la chambre de quitter la tribune. Cette menace ne rétablissant pas le silence, M. Chegaray conclut brusquement à l'admission de M. Limpérani, et regagne son banc.

M. MOTTET demande l'annulation des opérations électorales de Bastia. Il développe les motifs de son opinion sans obtenir plus que M. Chegaray l'attention de la chambre. Les cris : Aux voix! se font entendre.

M. CHARMAULE prononce, au milieu du bruit, quelques paroles qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. LIMPÉRANI demande à présenter quelques explications. La chambre, après l'avoir écouté quelques minutes, reprend ses conversations et demande de nouveau qu'on aille aux voix. La discussion paraît lui offrir peu d'intérêt.

M. Mauguin et M. Vatout présentent encore quelques observations après lesquelles la chambre valide l'élection de M. Limpérani. L'honorable député prête serment.

M. LE PRÉSIDENT, en lisant la formule du serment, s'étant servi de ce mot *le roi*, plusieurs députés lui crient : Dites le *roi des Français*.

M. DUVERGIER DE HAURANNE : J'ai reçu, au sujet de l'élection d'Ambert, une nouvelle lettre de M. Molin. Je demande à la chambre la permission de la déposer sur le bureau de son président. (Accordé.)

Sur la proposition de M. Paixhans, M. Hartmann est admis.

M. Mimaud est également reçu.

La parole est à M. Corne. (Vif mouvement d'attention.) M. CORNE : L'élection de M. Delebecque par le collège de Béthune a présenté des questions graves et délicates. Votre 7e bureau m'a chargé de vous présenter sur cette élection un rapport écrit. Elle est attaquée par une protestation qui se fonde sur trois moyens : il se serait trouvé dans l'urne un bulletin en plus du nombre des votants; le secret des votes n'aurait pas été observé; enfin, il y aurait eu captation de suffrages au moyen de faveurs dont M. Delebecque aurait gratifié un grand nombre d'électeurs de son arrondissement. Le bureau ne s'est pas arrêté aux deux premiers moyens invoqués, mais le troisième, celui qui est relatif à la captation de suffrages, a attiré toute son attention.

M. DE SALVANDY : Je demande la parole.

Le rapporteur rend compte de bourses, des places et des cours en argent dont l'arrondissement de Béthune a été comblé grâce à l'intervention de M. Delebecque et à sa qualité de chef du personnel au ministère de l'instruction publique.

Après avoir proposé de valider l'élection de Béthune et de mettre M. Delebecque comme député, le rapporteur termine ainsi :

Mais votre 7e bureau croirait manquer à son devoir, si, au lieu de l'examen d'une question dans laquelle il a eu à reconnaître de graves abus d'administration publique, il ne manifestait devant la chambre et devant le pays les impressions qu'il a reçues.

Sans entendre blâmer la conduite de M. Delebecque, votre bureau déplore l'intervention de plus en plus active des députés, quelquefois hauts fonctionnaires eux-mêmes, dans la dis-pensation des secours et faveurs de tous genres; il la déplore comme un obstacle à l'action régulière et juste du pouvoir ad-ministratif, et comme un grave échec à la dignité de la repré-sentation nationale et à la sincérité même de nos institutions.

Il exprime le vœu que la chambre soumette à un examen tout spécial l'emploi fait par la précédente administration des di-verses natures de fonds dont la répartition lui était laissée; que la chambre s'assure si, trop préoccupée de calculs de majorité, cette administration ne s'est pas écartée, au détriment d'une partie du pays, des règles de la justice distributive, et si elle ne s'est pas servie de la fortune publique pour se créer des moyens d'influence illégitime sur les élections.

Ce rapport est suivi de nombreuses marques d'approbation. M. SALVANDY remplace M. Corne à la tribune. Messieurs, dit-il, j'ai demandé la parole avant d'avoir entendu les conclusions de votre bureau; je l'ai demandée non pour défendre le député de Béthune, mais le chef de division de mon ministère.

M. CORALLY demande la parole. Je viens, dit M. de Salvandy, revendiquer la responsabilité de tous les actes reprochés à M. Delebecque: cette responsabilité m'appartient tout entière. Avant d'entrer dans l'examen particu-lier des détails de cette affaire, je dois répondre aux principes posés dans la dernière partie du rapport que vous venez d'en-tendre.

M. DE SALVANDY développe cette idée, qu'il est impossible de traiter tous les arrondissements de France de la même manière. On ne peut pas accorder à tous les mêmes faveurs, les mêmes secours en argent, quand ils en demandent. Les arrondissements les plus éclairés sont les plus favorisés; vous n'avez pas le droit de vous en plaindre.

L'orateur soutient que, pendant qu'il a été ministre de l'in-struction publique, il a toujours accueilli les recommandations des députés de l'opposition aussi favorablement que celles des dé-putés amis du ministère. Il y a eu de la justice pour tous.

En ce qui concerne les allocations faites aux communes dans l'intérêt de l'instruction primaire, l'ex-ministre soutient que ces allocations sont accordées aux communes qui consentent à s'im-poser des sacrifices. C'est parce que l'arrondissement de Béthune s'est imposé ces sacrifices, qu'il a obtenu les faveurs dont on fait un reproche à M. Delebecque. (Dénégations à gauche.)

M. DE SALVANDY entre dans de très-longs développements. Comme d'ordinaire, l'éloquence de l'orateur est lourde et dif-fuse.

Il est quatre heures un quart, la séance continue.

On dit que MM. Berryer et Mauguin doivent prendre part à la discussion.

M. ISAMBERT vient de demander la parole.

BANQUET RADICAL OFFERT A MM. BROUGHAM ET LEADER.

Lord Brougham, membre de la chambre haute en Angle-terre, et M. Leader, membre des communes, profitant des va-cances du parlement, sont venus passer le temps de ces vacances à Paris. Les radicaux français ont profité du passage de ces deux hommes, célèbres à divers titres, mais tous deux chers aux amis du progrès, pour leur offrir un banquet qu'ils ont ac-cepté. Cette réunion a eu lieu hier dans le salon des Frères provençaux.

Dans la journée, lord Brougham, atteint d'une indisposition assez grave pour l'obliger à garder le lit, avait fait savoir qu'il serait dans l'impossibilité d'assister au banquet. M. Leader seul était venu au rendez-vous. Il était placé entre M. Arago, qui était à sa droite, et M. Cornu; les autres députés présents étaient MM. Martin (de Strasbourg), Garnier-Pagès, Corally, Bachelu, Larabit, Cordier et Aumont-Thiéville.

Au dessert, M. Thomas, rédacteur en chef du *National*, s'est levé et a proposé de porter la santé de M. Leader, membre de la chambre des communes d'Angleterre. Des applaudissements ont accueilli ce toast.

M. Leader a répondu en ces termes:

« Messieurs, je ne m'attendais pas à l'honneur que vous me faites de porter un toast à ma santé. Si je l'avais su d'avance, je me serais préparé et j'aurais tâché de vous parler un meilleur français.

« Messieurs, je vous remercie de l'accueil flatteur que vous m'avez fait; je n'en perdrai pas le souvenir. Je me félicite de ce commencement d'intelligence qui s'établit entre les radicaux de France et les radicaux d'Angleterre. Quand je serai de retour à Londres, je rendrai compte à mes amis politiques des sympa-thies que j'ai rencontrées parmi vous, et de l'espoir que vous avez fait naître en moi que nous parviendrions à nous entendre dans l'intérêt de l'humanité. (Bravo! bravo!)

« Messieurs, nous avons beaucoup de choses à apprendre les uns des autres; je suis certain que plus nous nous connaissons, plus nous nous estimerons. (Nouveaux applaudissements.) Nous avons trop long-temps ignoré, en France, ce que sont les Anglais, en Angleterre ce que valent les Français; et c'est cette ignorance qui seule a donné à l'aristocratie la puissance de nous exciter les uns contre les autres, et d'allumer la guerre entre nous. (Très-bien! très-bien!) Cette ignorance va cesser, et déjà nous com-prenons la nécessité de vivre en bonne intelligence pour mieux servir les intérêts de l'humanité.

« Je vous remercie encore une fois, messieurs, de l'excellent accueil que j'ai reçu de vous.

Après quelques instants, M. Arago a pris la parole.

« Messieurs, j'ai été ce matin voir lord Brougham. Il était alté, et m'a témoigné ses regrets de ne pouvoir assister à cette réunion. Il avait la fièvre, suite de grandes fatigues. J'ai insisté pour qu'il vint au milieu de nous au moins un instant, et il m'a répondu qu'il essaierait de l'obtenir de son médecin. Tout-à-l'heure, M. Leader et moi sommes allés à l'hôtel que lord Brougham habite; nous avions l'espérance de revenir avec lui; mais lord Brougham s'était endormi, et nous n'avons pas voulu le réveiller.

« Nous regrettons tous qu'il ne soit pas ici. Dans mon opinion, s'il avait été présent, nos hommages et nos vœux auraient dû s'adresser plus spécialement :

« Au grand orateur soit des communes, soit de la chambre des lords, dont les discours éloquentes, incisifs, ont toujours eu pour but, et souvent pour effet, des améliorations essentielles dans la situation physique, intellectuelle et morale du peuple.

« Au ministre qui, pendant son passage au pouvoir, simplifia, régularisa l'action de la justice; qui rompit les entraves nom-breuses sous lesquelles l'industrie et surtout les inventeurs se débattaient avant lui; qui, parvenu au faite du pouvoir, n'ou-blia jamais que l'étude fut sa première vocation, que des tra-vaux scientifiques furent ses premiers titres de gloire.

« Au philanthrope qui, lui aussi, ne voulut pas admettre l'a-suppression de la peau; qui contribua autant que personne à la bienveillance des noirs rendus à une liberté plus ou moins parfaite; qui, d'après ces antécédents, me semble complète-ment engagé, dans le cercle si étendu de son influence, à com-

battre les actes décorés du nom de diplomatiques, de protocoles, de conférences, qui sont de véritables actes de *traite des blancs* (applaudissements long-temps prolongés), d'autant plus hideux qu'ils stipulent, non pas sur le sort de quelques dizaines de nos semblables, mais sur celui de quelques centaines de mille. (Nouvelle adhésion.)

« A l'homme d'état qui jamais ne s'associa aux haines, aux antipathies nationales, aux sentiments anti-gallicans, heureuse-ment loin de nous, que tant d'ennemis du progrès auraient voulu perpétuer; qui sut toujours distinguer les actes blâma-bles, odieusement sanguinaires, de notre grande révolution, de tant d'événements sublimes, sans exemple dans l'histoire d'au-cun peuple, et qui feront l'honneur éternel de notre glorieuse patrie. (Vive approbation.)

« Nos vœux se seraient adressés aussi à l'homme du progrès, à l'homme qui sentait, qui proclamait admirablement les besoins de notre époque, le jour où il se mettait à la tête d'une société pour la diffusion des connaissances utiles parmi toutes les clas-ses de la société, reconnaissant ainsi la justesse de cette expres-sion de Bacon: « La science est de la puissance » (*Know ledge is power*); le jour surtout où ils s'écriait: « Je ne crains pas le sol-dat, son temps est passé; une autre puissance le remplace; le maître d'école est entré en campagne. Qu'on pose celui-ci, l'a-bécédaire à la main, en face du guerrier armé de toutes pièces, et je gage ma vie que la victoire est à lui. » (Rires d'appro-bation.)

« Si une grave indisposition n'avait pas empêché lord Broug-ham d'assister à ce banquet, nous lui aurions dit en terminant: Vivez, milord, vivez! continuez à prêter l'appui de votre im-mense talent à la cause démocratique, et nous serons toujours avec vous d'esprit et de cœur! » (Applaudissements unanimes.)

Les conversations s'animent de plus en plus; les interpella-tions traversent la table et s'échangent entre les convives; puis M. David (d'Angers), l'illustre statuaire, s'élève et dit:

« Messieurs, je porte un toast, avec vous tous, à la liberté de la presse, au jury et à l'acquiescement du *National*! »

Tous: « A l'acquiescement du *National* et à M. Marie, son heureux défenseur! »

M. Garnier-Pagès: « Messieurs, je porte un toast, au nom de la minorité radicale de la chambre des communes de France, à la minorité radicale de la chambre des communes d'Angle-terre! Tous les jours les préjugés qui divisent les deux nations tendent à s'affaiblir de plus en plus. Pour les unir, pour les rapprocher encore, il ne faut pas oublier que nous avons deux principes à conquérir, la liberté et l'égalité. Nous avons plus d'égalité que l'Angleterre, l'Angleterre a plus de liberté que nous. Vous avez donc à conquérir plus d'égalité, et il nous reste à prendre plus de liberté. C'est en marchant à la conquête de ces deux principes que les deux peuples s'uniront plus étroite-ment et resserreront leurs liens politiques. (Très-bien!)

« Un peuple que nous aimons à tant de titres a été op-primé par l'aristocratie anglaise. Vous avez, Monsieur, à vos risques et périls, défendu ce peuple qu'on traitait si indigne-ment. Croyez que nous n'oublierons pas votre noble conduite, et que notre reconnaissance vous accompagnera toujours dans cette généreuse entreprise. »

M. Dupont, avocat: « Messieurs, avant de nous séparer, il ne faut pas oublier, au milieu de cette fête de famille qui lais-sera en nous un long souvenir, il ne faut pas oublier que nous avons des frères exilés, qui souffrent sans que nous puissions leur tendre la main. Je propose de porter une santé à ces gé-néreux proscrits. Je remercie M. Leader, au nom des radicaux de France, de tout ce qu'il a déjà fait pour eux, et je le prie de leur transmettre, à son retour à Londres, l'expression de notre affection et de notre éternelle sympathie. »

Après ce dernier toast, les convives quittent la table, et chacun d'eux va renouveler à M. Leader le témoignage de sa cordiale estime et lui faire ses adieux.

M. Leader part aujourd'hui pour Londres, où il doit assister à l'ouverture des importants débats qui doivent commencer lundi, et qui décideront du sort du cabinet-Melbourne. Quand l'assemblée se sépare, il est dix heures.

(Correspondance du Censeur.)

CORRESPONDANCE ANGLAISE.

Londres, 6 avril 1839.

Il ne tiendrait qu'à nous de nous croire en France, tant ce qui s'y passe depuis un mois éveille ici de préoccupation et de soli-citude. Il n'est pas moins question de vos affaires à Londres qu'à Paris, et je voudrais pouvoir vous répéter tout ce que nous entendons dire et prédire. Vous avez dû remarquer déjà que si les Anglais ne sont pas toujours justes envers la France, ils sa-vent très-bien apprécier ce qui touche son avenir. Ils consultent en ceci, non leurs préjugés, mais leur prévoyance; et ce sont les gens du monde qui aperçoivent le mieux la suite des choses.

Du reste, vos voisins comprennent d'autant moins les causes de ce qui se passe en France qu'ils en admettent plus aisément les conséquences nécessaires. Ils ne se rendent bien compte ni de la pensée d'une politique qui, à propos d'un changement de ministère, tend à remettre tout en question, ni de l'état d'un pays où, pour tout remettre en question, il suffit qu'on ait à chan-ger les ministres. Ils ne voient pas, quant à la conduite actuelle du pouvoir, qu'au lieu d'en chercher l'explication il faut y puiser celle de tout ce qui s'est fait depuis 1830, et que, loin d'être une énigme, cette conduite même donne le mot de ce que tant de gens ont été long-temps à comprendre. N'est-il pas évident, en effet, que la pensée dirigeante en France ne se règle pas plus sur le vœu des classes moyennes que sur la volonté du peuple, ne consulte pas plus l'opinion du parlement que celle de la presse? et comme, d'autre part, on n'est point dominé par un ministère, un clergé, une noblesse, un pavillon Marsan: comme, en un mot, on n'obéit à aucune influence collective du dedans, n'est-il pas clair que la France est encore placée sous l'influence du dehors, soumise encore au règne de l'étranger?

Quant à cette irritabilité qui domine toute la France et dont le moindre déplacement constate l'empire, provoque les effets, elle est, pour les Anglais, un phénomène d'autant moins facile à comprendre qu'ils n'en trouvent plus l'explication dans les lieux-communs qui suffisaient autrefois à leurs préventions contre nous. L'inconstance française, vos voisins commencent à la trouver mêlée d'une certaine obstination et de quelque persévé-rance. Nous passions jadis pour rire de tout, mais depuis qu'on nous a vu jouer avec tous les efforts, tous les périls, dérouter tant de complots, tant de ligue, on ne peut plus nous prendre pour une nation frivole, et ce ne sont pas des enfantillages que la France a faits depuis cinquante ans.

Toutefois, le terrain est resté si mouvant, il y a eu tant d'é-volutions, tant de changements à la surface, qu'à travers ces confusions les étrangers ne peuvent encore bien discerner, d'une part, ces générations de citoyens revenant sans cesse vers le même but; de l'autre, ces variétés de gouvernement rentrant toujours dans la même voie. Il faut avoir l'œil un peu fait aux choses de notre patrie pour connaître qu'il n'y a peut-être pas d'obstination comparable à celle que le pays et le pouvoir ont, en sens contraire, montrée depuis plus d'un demi-siècle, et la

mêlée empêche de voir que les uns et les autres ont toujours suivi leur même tactique, leur même drapeau.

« Sur ma parole, disait un tory, je ne conçois rien à ce qui se fait chez vous. Là, le temps ne sert qu'à détruire, la lassitude même n'empêche pas le besoin de mouvement, et il semble qu'on s'inquiète d'un repos qui a le malheur de durer. Quand les partis hostiles se tiennent cois, ce sont les fauteurs du sys-tème établi qui le sapent, et tous ces fondateurs se mettent à détruire: les ennemis n'ont qu'à laisser faire les amis. Est-ce que chacun, bon gré mal gré, obéit à la loi du temps où l'on vit, et la loi du nôtre, est-ce la destruction?... Toujours est-il que voilà un grand pays qui a toutes les agitations des petites cités, un état monarchique où l'hérédité n'est qu'une présomp-tion, et où, depuis cinquante ans, quelque révolution vient presque périodiquement faire la besogne du système électif!... Vraiment, c'est fort étrange... En France on n'est pas, comme nous, en garde contre le pouvoir; on le veut énergique, agis-sant; les Français, par leurs institutions, comme par leur passé récent, ont été la plupart à l'école de la discipline militaire, et cette éducation ne leur déplaît pas. D'un autre côté, les intérêts, chez nos voisins, sont très-multipliés, le bien-être relatif y est visible, la classe agricole est propriétaire et libre; la classe ou-vrière souffre comme ailleurs, mais elle ne compte pas, comme ici, deux individus sur trois, et l'industrie en France, si vous comparez son état à celui de la nôtre, donne plutôt au pays de la diversion que des embarras... Point de paupérisme, pas d'Ir-lande, pas de *chartistes*; et, avec tout cela, il n'arrive rien en France qui ne soit une crise: un ministère qui se défait, c'est une crise; crise encore, un ministère qui se refait. Il y a tou-jours un bouleversement prêt à succéder à un autre, et, en fait de dynastie, je ne vois de bien suivie que celle des révolu-tions!... Est-ce qu'on ne saurait contenter les Français ni les contenir?

« En supposant, répondait-on, que tout cela ne soit pas impu-table au pouvoir, qu'en induire à l'égard du pays, sinon sa puis-sance? On pense blâmer les Français lorsqu'on dit d'eux qu'ils ne sont jamais contents; on en a conclu qu'ils étaient légers, in-quiets, qu'ils ne savent ce qu'ils veulent... Ce qu'il faut en con-clure, c'est que ce qu'ils veulent, ils le peuvent... Ainsi, l'homme, en sa jeunesse, jamais non plus n'est satisfait. Ce n'est pas seulement parce qu'il a de la turbulence, de l'imagination, c'est qu'il est hardi et fort; ses besoins sont à l'égal de ses ressources, et il faut les leçons, les fatigues de l'expérience, il faut la vieillesse et l'épuisement pour lui apprendre à modérer son désir. Mais les grands peuples, eux, sont toujours jeunes, ils ne ces-sent de mesurer leur vouloir à leur pouvoir, et l'exigence chez eux naît bien plus encore de leur force que de leur caractère... Faisons-nous donc à la France l'honneur de croire qu'elle soit seule tourmentée des besoins, des idées qu'elle agit? Pour ne parler que des Anglais, quand leur est-il arrivé d'être contents? Evidemment, ils ne le sont guère aujourd'hui. L'Anglais, il est plus facile, non de le satisfaire, mais de le contenir: et c'est parce qu'il a plus de vigueur que le peuple français a moins de pa-tience. L'étranger ne l'a jamais cru inconstant. Depuis 89, toute la politique est fondée sur ceci, que l'esprit de la démocratie française est incorrigible, c'est-à-dire immuable, et c'est pour cela précisément qu'après dix années bientôt d'un gouvernement qu'on a cru habile et fort, il suffit d'une simple crise ministé-rielle pour que tous ici vous vous demandiez: Est-ce que l'Euro-pe va encore voir une révolution? »

Quoi qu'il en soit de cette possibilité, il est visible qu'à l'ex-térieur elle inspire plus que jamais de crainte aux uns, d'espoir aux autres; chacun comprend bien, par exemple, qu'il n'y aurait plus de chances pour des combinaisons dynastiques. Certes, la France ne manquerait pas de prétendants, si tant est qu'il faille même accorder ce nom à ceux qui y prétendent, et c'est surtout main-tenant que P.-L. Courier pourrait se dire unique entre ses con-temporains, par cela seul qu'il n'avait point l'idée de devenir roi; ceux qui voudraient bien nous faire la grâce d'être empe-reurs ne sont pas moins communs, à ce qu'il paraît; on les compte ici sur ses doigts, non sans rire... Croyez-moi, l'étranger sait de reste ce qu'il faut penser de toutes ces extravagances, et l'An-glais, notamment, homme sérieux et positif. On sait bien que les prétendants, quelque nom qu'ils prennent, n'ont rien à es-pérer du côté de la démocratie française, et qu'elle ne se ren-drait pas la risée, le scandale du monde, en tolérant les plus coupables ambitions, en abjurant ses plus sacrés principes.

Je voulais, en précisant l'état des choses en Angleterre, vous indiquer à quel point l'idée de nouvelles commotions au dehors doit exciter chez vos voisins une sollicitude générale; mais lors-qu'on se met à parler du pays où l'on est né, on ne se souvient pas de celui où l'on vit. J'y reviendrai bientôt. Adieu. G. C. (National.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

La *Tricéphale*, qui paye ses sinistres un mois après la perte, vient de solder à Mme veuve Billion un sinistre de 2,000 f.

La compagnie a toujours rempli tous ses engagements avec la plus scrupuleuse fidélité, et n'a pas un seul créancier. On est prié de ne pas la confondre avec aucune autre société d'assu-rance pour les bestiaux. (Voir aux annonces.)

M. LOUIS DURR, professeur, ouvrira un cours d'allemand, le 1^{er} mai. On trouve chez lui, rue des Forces, no 2, près de la place de la Fromagerie, le Recueil des racines de la langue al-lemande par Ch. Leuk.

COURS D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE.

M. CHARDON, rue des Bouchers, no 18, au 3^{me}, ouvrira un cours, de 3 à 4 heures du soir, le lundi 22 avril 1839, et le con-tinuera tous les jours, excepté le jeudi et le dimanche. Prix: 5 f. par mois.

Ce soir, représentation extraordinaire à l'Arène-Française, aux Brotteaux.

M. Amand luttera avec M. Esbrayat, directeur, dont les poses académiques obtiennent toujours un succès de plus en plus grand.

Une musique harmonieuse se fera entendre pendant le specta-cle, qui sera varié par différents tours de force et d'adresse dont l'affiche donne les détails.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 avril, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 11 AVRIL.				
Cinq pour cent.	109 90	109 90	109 90	109 90
Quatre pour cent.	101 90			
Trois pour cent.	80 80	80 80	80 80	80 80
Rentes de Naples.	101	101	101	101
Actions de la banque.	2645			

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^e MITAL, AVOUÉ A LYON, PLACE DE LA BALEINE, n° 5.

Le samedi vingt-sept avril mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin, aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, place St-Jean, la vente et adjudication définitive d'une propriété composée de bâtiments, cours, jardin, pré, terre, verger, prise d'eau et usine pour le moulinage de la soie, située à St-Didier-au-Mont-d'Or, lieu des Rivières, saisie au préjudice du sieur Leiricel.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Mital, avoué poursuivant. (1795)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1781) ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, n° 165.

VENTE AUX ENCHÈRES

Du fonds d'auberge des Trois-Pigeons, situé à Vaise, rue Royale, nos 12 et 16.

Le mercredi dix-sept avril mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente d'un fonds d'auberge, situé à Vaise, rue Royale, nos 12 et 16, appartenant aux mariés Richard Montel, ci-devant Vermare.

Le bail expirera le 24 juin 1844; il comprend la totalité de la maison, avec de vastes écuries, fenils, remises et deux vastes cours.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon du neuf mars mil huit cent trente-neuf.

Mise à prix, 2,000 francs.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges, qui contient le détail des objets mobiliers dépendant du fonds.

Étude de M^e Morand, notaire, à Lyon, rue de la Gerbe, n°14.

A VENDRE. — Une bonne maison pour 40,000 f. et au 5 0/0 net de son revenu, située à Lyon, rue St-Jean. (1794)

(1779) A VENDRE.

PAR LOTS DE 2,000 A 50,000 FR., OU EN TOTALITÉ, Les prés situés aux Brotteaux, au nord et au midi de l'entrée du cours des Charpenne, faisant suite au cours Morand ou grande allée des Brotteaux, et joignant en dehors la ligne des octrois.

Ces terrains, très-avantageusement situés près du centre de Lyon, desservis par des rues larges et bien percées, à moins de dix minutes de la place des Terreaux, sont propres à recevoir toute espèce de constructions, telles que maisons d'habitation, fabriques, entrepôts, et enfin tous établissements industriels. Des maisons d'agrément avec jardin y seraient également bien placées, en raison de la belle exposition et de la vue. On peut s'y procurer, presque sans frais, des eaux abondantes et d'une excellente qualité.

S'adresser, pour traiter des ventes et voir les plans,

A Lyon, à M^e Quantin, notaire, quai St-Antoine, n° 11; à M. Cabias, propriétaire, quai Humbert, n° 12;

Et sur les lieux, au pavillon placé à l'angle du cours des Charpenne et de la nouvelle rue de la Tête-d'Or.

(1770) A VENDRE pour cause de dissolution de société. — Un fonds de commerce de mercerie et bonneterie, très-achalandé, situé à Lyon, place Bellecour, n° 17.

S'adresser, dans le magasin, à M^{lles} Giroud sœurs, ou à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 4, chargé de traiter.

ANNONCES DIVERSES.

(6350) A VENDRE. — Une maison bourgeoise et six bichères attenantes, située à St-Genis-Laval.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Seguin, fabricant d'aiguilles, rue St-Marcel, 33.

(8083) A VENDRE pour cause de mauvaise santé. — Un ancien fonds de liquoriste bien situé. On offre de mettre au fait de la partie la personne qui y serait étrangère.

S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

(6454) A VENDRE.

Graines de vers à soie garanties.

S'adresser à M. Veyre, rue Désirée, n° 5, au 2^e.

(6461) A VENDRE. — Cheval de huit ans, fort, pour la voiture.

S'adresser rue St-Joseph, n° 6.

(6460) A LOUER. — Masses de terrains sur l'emplacement du Jeu-de-Boule, derrière le café Melouzey et la nouvelle Rotonde, propres à recevoir toutes espèces de constructions. S'adresser à M. Baudouin, orfèvre, quai St-Antoine, 11.

(6450) A LOUER de suite. — Grand magasin d'entrepôt, sur le quai du Port-d'Ainay.

S'adresser à MM. Barrillon aîné et fils, quai d'Orléans, n° 15.

(6465) A LOUER. — Plusieurs appartements avec jardin, à la Guillotière, rue du Vivier, n° 5.

S'adresser au sieur Souvanau, propriétaire, rue Tholozan, qui a aussi à vendre une porte d'allée à deux battants et marteaux en cuivre.

(6469) A VENDRE. — Jument de selle, pur sang. S'adresser, hôtel du Nord, au garçon d'écurie.

AVIS AUX AMATEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

Le dépôt de l'eau pour détruire les punaises, ci-devant rue de la Barre, est toujours rue Royale, n° 11, à la fabrique de poupées. On se charge de nettoyer les appartements et les bois de lit. (6470)

(6471) A L'INSTAR DE PARIS.

Fourgon suspendu pour le transport accéléré des pianos, de la ville à la campagne et vice versa.

S'adresser au magasin de pianos de Hureville, place du Concert, n° 8, au 1^{er}.

(6472) A VENDRE ou A LOUER. — Une maison de campagne, composée de six pièces, avec vignes et jardins, située à St-Didier-au-Mont-d'Or.

S'adresser au bureau du journal.

(6468) A VENDRE. — Jolie propriété située à Vaise, montée de Balmont, composée d'une maison bourgeoise et 17 bichères de terres complantées d'arbres à fruits, jardin et vigne, et vue superbe.

S'adresser à M. Moreaud, agent d'affaires, audit Vaise, près Lyon.

ENCRE MERVEILLEUSE DE GOUYNEAU.

Dépôt central, pour la France et l'étranger, au cabinet littéraire de la rue St-Marcel, n° 9, à Lyon.

Prix : 2 fr. le litre. (10031)

VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS,

Rue de la Fronde, 2, au 1^{er}.

(1358) Le lundi 15 avril courant, à huit heures du matin, il sera procédé, audit lieu, à la vente d'objets mobiliers consistant en commode, secrétaire, console, glaces, pendules, lits garnis, linge de corps et de table, trousseau à l'usage d'homme, batterie de cuisine, 150 volumes reliés et brochés, un perroquet et sa cage.

A midi, on vendra divers objets en or et argent.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de chaque lot adjugé.

VENTE AUX ENCHÈRES

DE DIFFÉRENTS OBJETS MOBILIERS,

Grande rue de la Guillotière, 18.

(1357) Mardi 16 courant, on vendra audit lieu les objets suivants : secrétaire, commode, glace, pendule, armoire, tables, chaises, poêle, lits garnis, vêtements et linge à l'usage d'homme; vaisselle, batterie de cuisine; foin, paille, harnais, selles, colliers; un char de face, à quatre roues; vin en fût; une montre, bagues et boucles en or.

LA TRICÉPHALE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE A PRIMES SUR LES BESTIAUX.

S'adresser, à Lyon, au directeur, rue St-Jean, 6; à Vaise, à MM. Bessay et Gonin, vétérinaires; à la Demi-Lune, à M. Elletti, vétérinaire; à la Guillotière, à M. Acari, maréchal-expert; à Rive-de-Gier, à M. Gélas.

POMMADE INCOMPARABLE POUR FAIRE CROÎTRE LES CHEVEUX ET LES EMPÊCHER DE TOMBER.

(6466) Le sieur Berle, coiffeur, voyant de plus en plus s'accroître le succès de cette pommade dont il est le seul dépositaire, s'offre de l'appliquer lui-même aux personnes qui douteraient de son efficacité, garantissant par là son succès; car, depuis deux ans qu'il en a le dépôt, il n'en a reçu de toutes parts que des éloges.

S'adresser chez lui, place des Terreaux, n° 17.

(1796) A VENDRE.

DOMAINE DE DORIEUX,

Situé à trois lieues de Lyon, sur les communes de Châtillon-d'Azergue, Fleurieux et Lozanne.

Cette propriété est très-propre à former plusieurs jolies propriétés d'un revenu bien assuré; deux grandes routes en exécution vont traverser cette propriété, et la rendre susceptible d'un grand accroissement de valeur. Elle est en outre au confluent de l'Azergue et de la Turdine ou Brevenne, deux rivières qui ne tarissent jamais, et qui permettent d'établir toute espèce d'usines avec de belles chutes d'eau.

Chaque acquéreur pourrait se constituer un domaine depuis dix mille francs jusqu'à cent mille et plus, à son choix, et s'assortir en bâtiments, prés, vignes, terres à chanvre, terres à blé et beaux bois. On peut arriver à la propriété en prenant deux fois par jour les voitures publiques qui partent de Lyon, quai de Bondy, n° 156, le matin à huit heures et à deux heures après midi.

On donnera toutes les facilités pour les paiements, suivant les convenances; on pourra même s'acquitter par petites sommes.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, à M. Floret, rue de Puzé, n° 9, et dans les bâtiments du domaine, à M. Baudrand.

FONDERIE DE FONTE ET FER

ET CONSTRUCTION DE MACHINES,

Rue Tronchet, aux Brotteaux-les-Lyon.

Société en commandite par actions. — Raison sociale Goubet et C^e.

Cet établissement, qui réunit tous les ateliers nécessaires à la construction des machines, fonderie de fer et de cuivre, forges, tours, ajustage, charpenterie, menuiserie, chaudronnerie, etc., offre aux industriels des avantages qu'ils n'ont pas trouvés à Lyon jusqu'à présent. La société Goubet et C^e construit les machines à vapeur d'un à soixante chevaux, à basse, moyenne ou haute pression, à expansion avec ou sans condensation, pour usines, mines et bateaux, d'après les meilleurs systèmes en usage; moteurs hydrauliques, manèges, moulins à vent, machines à élever l'eau pour fontaines publiques, irrigations, pompes à incendie, moulins à blé, huileries pour graisses et pour olives, moulins à écorces et hachoirs, presses hydrauliques ou à vis, pressoirs, etc., pièces détachées de forge et de tour. (6472)

(6467) Il a été perdu une tasse d'argent, le 10 du courant, de la rue Sainte-Catherine à la rue de la Monnaie. Elle pèse quatre onces dix deniers; un serpent forme l'anse. S'adresser chez M. Bine, rue de la Monnaie, n° 11. — Il y aura récompense.

(2071) Remède découvert nouvellement, nommé BAUME COLONIAL, contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelque nature qu'elles soient. Sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures. On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce baume.

Le prix du flacon est de 32 sous. — Les quatre flacons, 6 f.

(2070) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuses commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

NOUVEAU BREVET.

Perfectionnement et réduction de prix.



BALANCES-BASCULES

A l'usage des magasins, et pour le pesage des voitures, pour poids publics.

Solidité, précision, garanties.

POIDS ET MESURES

nouveau système décimal

BÉRANGER ET C^{ie},

Balanciers brevetés, à Lyon.

AVIS AUX HABITANTS DE LA CROIX-ROUSSE.

Le propriétaire des bains de Tapis, ayant été instruit que des personnes malveillantes avaient fait courir le bruit qu'il fait servir la même eau pour deux différents bains, donne un démenti formel à ces allégations mensongères. Il serait difficile de donner une eau aussi claire et aussi dépourvue de mauvaise odeur que celle qu'il emploie. Il engage ses concitoyens à venir dans son établissement avec une entière confiance; il prie ceux qui pourraient avoir le moindre doute de ne pas craindre de lui en faire part: il prouvera que l'eau qui sort des baignoires ne peut pas être reprise pour faire d'autres bains, et ils verront que ce bruit n'est autre chose qu'une calomnie.

On trouvera, comme les années précédentes, des bains prêts tous les jours et à toute heure, excepté le dimanche après midi, depuis le mois d'avril jusqu'à la fin d'octobre. (6464)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 11 AVRIL.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,845	
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux,	750	
4,500	1,000	par trimestre.	Ponts sur le Rhône,	1,005	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée,	2,265	
300	2,000	Idem.	Pont Seguin,	"	
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	"	
1,800	1,000		Pont et gare de Vaise	"	
1,740	600		Eclair. gaz (l'urin),	790	
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Ce Perrache,	2,150	
500	750		Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	950	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etienne,	1,200	
350	600		Eclair. au gaz Gren.,	1,075	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	"	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	"	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	8,200	
180	2,000	Idem.	Paq. à vap. (Lyon à Chalon),	"	
134	5,000	Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc.,	5,000	
500	4,000		Soc. lyon. bat. à vap.	4,480	
500	10,000	Juin et Déc.	Fonderies (Loi. Is.)	50,000	
400	1,000		Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
800		Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	"	
2,200		par an.	Moulins à vap. de Perrache,	5,000	
240	5,000	Juin et Déc.	Ce génér. mines de Rive-de-Gier,	1,000	
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,250	
1,500	800	Juin et Déc.	Min. Grang. et Cul.,	800	
4,000		Juin et Déc.	Ce des mines de l'Un. Ce des mines Thiol.,	660	

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 14 avril 1859. — 1^o LE SECRET DU MÉNAGE, comédie. — 2^o LE GÉNÉRAL opéra. — Six heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Samedi 15 avril 1859. — Dixième représentation de M. Lepeintre aîné. — 1^o MICHEL PERRIN, vaud. — 2^o LE SOLDAT LABOUREUR, vaud. — 3^o UNE AFFAIRE D'HONNEUR, vaud. — Six heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 1^o